



FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE  
LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE D'AUVERGNE  
COUPE DE FRANCE DE LA MONTAGNE  
ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ONDAINE  
ECURIE VELLAVE



## 5<sup>ème</sup> COURSE DE COTE REGIONALE VHC DE LA SUMENE (Haute-Loire)

16 et 17 mai 2026

AVEC LE CONCOURS DES MUNICIPALITES DE ST JULIEN CHAPTEUIL ET ST PIERRE EYNAC

# REGLEMENT

ECURIE VELLAVE  
SARL GARAGE ABRIAL - 5, Route du Puy - 43260 ST JULIEN CHAPTEUIL  
Tél : 06 50 70 36 33 – E-mail : ecurievellave@gmail.com

# 5° COURSE DE CÔTE REGIONALE VHC DE LA SUMENE

## 16 ET 17 MAI 2026

<i>Course de Côte</i>	
Asa organisatrice :	
Nom :	ONDAINE
Date :	16 – 17 MAI 2026
Niveau d'inscription ( <i>Régional, National, Inter.</i> ) :	Régionale
Eligibilité :	Coupe de France de la montagne
Participation étrangère autorisée ?	Non
Visa Ligue (date et numéro) :	Le 25/02/26 N° 26/CC 1051006
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	Le 26/02/26 N° 191
<i>Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation</i>	
Nom :	PERONNET Pascal
Téléphone :	06 44 23 34 20
Mail :	contact@asaondaine.fr
<i>Organisateur technique</i>	
Nom :	MACCOLINI Matthieu
Adresse :	5 route du Puy 43260 St Julien Chapteuil
Téléphone :	06 50 70 36 33
Mail :	ecurievellave@gmail.com

### ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

#### **1.1P. OFFICIELS**

Fonction	Nom & numéro de licence	
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mr Armand AGOSTINHO	Licence N° 12775
Commissaires Sportifs (au nombre de 2 ou 4)	Mr Georges BEAL	Licence n° 2910
	Mme Annie MALLET	Licence N° 48794
Directeur de Course	Mr Pascal MAGNE	Licence N° 43098
Directeur de Course adjoint	Mme Evelyne LAPALUS	Licence N° 220303
Commissaire Technique responsable	Mr Matthieu MACCOLINI	Licence N° 228892
Commissaire(s) Techniques adjoint(s)	Mr Hervé CANTAT	Licence N° 207953
	Mr Emeric PASCAL	Licence N° 37568
Médecin responsable	Dr Clément FAYOLLE	
Chargé de la mise en place des moyens	Mr Daniel MARIE	Licence N° 113661
Chargé des relations avec les concurrents	Mr Charles BOURDON	Licence N° 221401
Chargé des Commissaires de route	Mr Gaëtan LASSABLIÈRE	Licence N° 237359
Chronométrateurs	Mr Jean-Louis VERDIER	Licence N° 237168
	Mr Alain SIGAUD	Licence N° 53859

### 1.2P. HORAIRES

Date de parution du règlement	17 mars 2026
Clôture des engagements	Mardi 12 mai 2026 à minuit
Publication de la liste des engagés	Jeudi 14 mai 2026
Vérifications administratives	Garage ABRIAL St Julien Chapteuil Le 16 mai de 14 h à 19 h Le 17 mai de 7 h à 8 h (conditions Art 1.3P)
Vérifications techniques	Garage ABRIAL St Julien Chapteuil Le 16 mai de 14 h à 19 h 15 Le 17 mai de 7 h à 8 h 15 (conditions Art 1.3P)
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais	Le 17 mai à 8 h 45 au parc de départ
Briefing des commissaires	Le 17 mai à 8 h ligne de départ
Essais chronométrés	Le 17 mai de 9 h à 13 h
Briefing des pilotes ( <i>date &amp; heure</i> )	Le 17 mai à 8 h 45 ligne de départ
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course	Le 17 mai à 8 h 45 au parc de départ
1 <sup>ère</sup> réunion du collège des commissaires sportifs	Le 16 mai à 18 h garage ABRIAL

<b>Course</b>	
1 <sup>ère</sup> montée	A partir de 13 h 00
2 <sup>ème</sup> montée	A partir de 15 h 00
3 <sup>ème</sup> montée	A partir de 16 h 00
4 <sup>ème</sup> montée ( <i>pourra être faite en fonction des horaires</i> )	A partir de 17 h 00
Affichage des résultats provisoires	15 mn après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé final
Remise des prix	17 mai à 19 h 30 salle des fêtes St Pierre Eynac
<i>Les concurrents recevront leur prix</i>	<i>Le palmarès sera disponible sur le site de l'écurie vellave et sur le site de l'ASA Ondaine.</i>

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

### 1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives Garage ABRIAL le 16 mai de 14 h à 19 h.

Le 17 mai de 7 h à 8 h à **titre exceptionnel pour les pilotes ayant transmis une demande manuscrite justifiée avec leur bulletin d'engagement et ayant obtenu l'accord de l'organisateur.**

Vérifications techniques Garage ABRIAL le 16 mai de 14h à 19 h 15

Le 17 mai de 7 h à 8 h 15 à **titre exceptionnel pour les pilotes ayant transmis une demande manuscrite justifiée avec leur bulletin d'engagement et ayant obtenu l'accord de l'organisateur.**

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage ABRIAL 5 route du Puy St Julien Chapeuil.

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC.

Les concurrents devront présenter aux vérifications, le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN.

Chaque concurrent devra déclarer le carburant que sa voiture utilise durant l'épreuve.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 17 mai à 8 h 15.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs.

Pesage des voitures libre garage Abrial le 16 mai de 14 h à 19 h 15 et le 17 mai de 7 h à 8 h 15.

### **1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES**

Une même voiture pourra être utilisée successivement par deux pilotes.

Les voitures non couvertes par une assurance seront transportées sur remorque jusqu'au parc de départ.

Tout concurrent dont l'attitude, pendant l'épreuve ou lors de la remise des prix, serait incorrecte, soit par ces propos, par ses actes ou encore de nature à nuire au sport automobile, pourra être exclu de l'épreuve après examen par le collège des commissaires sportifs, sans préjudice des sanctions dont il pourra faire l'objet de la part de la FFSA.

## **ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES**

### **3.1P. ENGAGEMENTS**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement jusqu'au mardi 12 mai à minuit à l'adresse suivante :

**ECURIE VELLAVE**

**Garage ABRIAL**

**5 route du Puy**

**43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL**

Tél. : 06 50 70 36 33 – 06 65 13 71 89.

Les droits d'engagement sont fixés à **150 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle des organisateurs, à **380 €** sans cette publicité, à **130 € pour les membres de l'ASA ONDAINE ou ECURIE VELLAVE (chèque à l'ordre de l'Ecurie Vellave).**

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

**Joindre obligatoirement au bulletin d'engagement, une photocopie de la 1<sup>ère</sup> page du PTH/PTN.**

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1P. VOITURES ADMISES**

*Conforme aux règles spécifiques Courses de Côte VHC.*

Le nombre de voitures admises est fixé à 100 (modernes et vhc).

### **4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS**

*Voir Règlement Standard des Courses de Côte ou règlement particulier de la course de support.*

### **4.3P. NUMEROS DE COURSE**

*Voir Règlement Standard des Courses de Côte ou règlement particulier de la course de support.*

### **4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE**

*Voir tableau de sécurité.*

## ARTICLE 5P. PUBLICITES

Publicité obligatoire (non rachetable) sera communiquée ultérieurement par additif.

Publicité optionnelle sera communiquée ultérieurement par additif.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### **6.1P. PARCOURS**

La course de côte de la Sumène a le parcours suivant sur RD 26 après le pont sur la Sumène puis le RD 261 jusqu'à l'entrée du village des Saucés.

La course se déroulera en 3 ou 4 montées en fonction des horaires.

Départ 50 mètres après le pont sur la Sumène.

Arrivée 400 mètres avant le village des Saucés.

Pente moyenne 7 %.

Longueur du parcours 1 kms 729.

Modalités de retour au départ par le RD 261 puis RD 26.

Parc de départ sur RD 26 après le pont sur la Sumène.

Parc d'arrivée sur RD 261 avant le village des Saucés.

### **6.2P. ROUTE DE COURSE**

Les concurrents accéderont au départ par la RD 26 depuis les parcs concurrents jusqu'au pont sur la Sumène.

### **6.3P. FILE DE DEPART**

File de départ : Sur RD 26 jusqu'à 50 m avant la ligne de départ.

Rappel : Les concurrents devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur ordre prévu. Le concurrent qui ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

Les concurrents devront impérativement se ranger sur le côté droit de la route en montant.

### **6.5P. PARC CONCURRENT**

Les parcs concurrents seront situés au lieu-dit Sumène pour les voitures fermées et sur les bas-côtés de la RD 26 avant les dernières maisons du lieu-dit Sumène pour les autres véhicules.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 14 heures, le 16 mai.

Les remorques devront être garées dans les prés prévus à cet effet au lieu-dit Sumène.

### **6.6P. PARC FERME FINAL**

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur la RD 26 entre la ligne de départ et le carrefour RD 26 - RD 261.

### **6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS**

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Pendant les vérifications au parc des vérifications.
- Pendant les essais et la course au parc départ.
- Pendant le délai de réclamation au parc fermé final.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

### **6.8P. PERMANENCE**

Pendant la compétition, une permanence se tiendra au podium de départ

Tél : 06 50 70 36 33 – 06 65 13 71 89

Centre de secours le plus proche : **Hôpital Emile Roux**

Lieu : Bd Docteur Chantemesse. LE PUY EN VELAY

Téléphone n° 04 71 04 32 10

## **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

### **7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)**

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu au podium de départ le 17 mai à 8h45.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

### **7.3P. COURSE**

*Voir Règlement Standard des Courses de Côte.* Procédure de départ : aux feux tricolores.

### **7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES**

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

## **ARTICLE 8P. PENALITES**

*Voir Règlement Standard des Courses de Côte.*

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Les classements seront établis de la façon suivante :

- Un classement séparé pour chacun des groupes,
- Un classement séparé pour chacune des classes,
- Un classement féminin (séries A et B confondues). La meilleure féminine récompensée sera celle ayant obtenu la meilleure place au classement général de sa série (au regard du classement général de la série A et de la série B),
- Un classement série A et série B séparées,
- Un classement séparé pour les voitures du groupe Classic de compétition,

**Les voitures Classic de compétition ne devront jamais figurer dans aucun des classements (séries, groupes, classes).**

## **ARTICLE 10P. PRIX**

La remise des prix se déroulera le 17 mai à 19 h 30 à la salle des fêtes de St Pierre Eynac.



**BULLETIN D'ENGAGEMENT**  
**26° COURSE DE CÔTE REGIONALE DE LA SUMENE**  
**5° COURSE DE CÔTE REGIONALE VHC**  
**16 & 17 MAI 2026**



<input type="checkbox"/>	<b>26° COURSE DE CÔTE REGIONALE</b>	<input type="checkbox"/>	<b>5° COURSE DE CÔTE REGIONALE VHC</b>
<b>GROUPE</b>		<b>CLASSE</b>	
<b>VISA ADMINISTRATIF</b>		<b>VISA TECHNIQUE</b>	
MONTANT DU REGLEMENT		CHEQUE <input type="checkbox"/>	REFERENCE DU CHEQUE
ESPECES <input type="checkbox"/>			
<b>VEHICULE</b>			
<b>MARQUE</b>		<b>MODELE</b>	
<b>N° PASSEPORT</b>		<b>N° FICHE HOMOLOGATION</b>	
<b>ANNEE</b>		<b>CYLINDREE</b>	
<b>CONCURRENT / CONDUCTEUR</b>			
<b>LICENCE N°</b>		<b>LICENCE TUTEUR N°</b>	
<b>CODE LIGUE/ASA</b>		<b>NOM TUTEUR</b>	
<b>DATE DE NAISSANCE</b>		<b>A</b>	
<b>PERMIS N°</b>		<b>DELIVRE LE</b> <b>A</b>	
<b>NOM</b>		<b>PRENOM</b>	
<b>ADRESSE</b>			
<b>CODE POSTAL</b>		<b>VILLE</b>	
<b>TELEPHONE</b>		<b>MAIL</b>	
<b>Téléphone de la personne à joindre en cas de problème :</b>			

Je certifie exact l'ensemble des déclarations figurant sur le présent formulaire et déclare avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve et de la réglementation générale de la FFSA. Je déclare avoir pris connaissance des règlements concernant le dopage et m'engage à accepter tout contrôle en ce sens. Je renonce à tout recours contre l'organisateur technique ou administratif ou contre un membre de l'organisation, en cas de sortie de route ou de collision avec un autre concurrent.

Fait le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
SIGNATURE

Je suis le pilote en double monte (je pars en premier) avec.....

**Vérifications administratives le dimanche matin à titre exceptionnel pour les pilotes ayant transmis une demande manuscrite justifiée avec leur bulletin d'engagement et ayant obtenu l'accord de l'organisateur.**